

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 16

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Recettes et équilibre général)

ARTICLE 9

À l'alinéa 43, substituer aux mots :

« au titre des salariés ou assimilés »

les mots :

« par les assurés relevant du régime général ainsi que par leurs employeurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'alinéa 43 dans sa rédaction adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture.